

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL327

présenté par
M. Molac

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne semble pas pertinent de renforcer la criminalisation de l'usage de stupéfiants alors que les possibilités d'amendes forfaitaires données à la police nationale et à la gendarmerie est une mesure qui vient à peine d'être mise en œuvre et pour laquelle nous n'avons pas assez de recul.